

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 17 MAI 2021

N° 21-00424 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les candidats aux examens et concours professionnels, relevant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues Nationales et de celui de la Santé, sont informés, qu'à partir de la session de 2021, l'administration des épreuves écrites des examens et concours ouverts par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique, pour le compte desdits ministères, se fera sous forme de Questions à choix multiples (QCM).

Les candidats sont informés qu'un tiers (1/3) des questions de l'épreuve écrite sera des questions de culture générale et les deux tiers (2/3) consisteront en des questions de spécialité dans le domaine technique et professionnel du candidat.

Par ailleurs, les concours ouverts avec des options consisteront en une épreuve unique et le choix des options se fera à l'admission par ordre de mérite, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'ordre de l'Etalon

